

PAR COURRIEL

Québec, le 5 février 2025

Madame Ava L. Couch
Directrice générale
Ville de Mont-Royal
Ava.Couch@ville.mont-royal.qc.ca

Madame la Directrice générale,

Nous vous informons par la présente que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a reçu une proposition de classement en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, pour la synagogue Beth-El. La proposition sera analysée par les experts du Ministère.

Nous souhaitons que l'analyse de ce dossier puisse se faire en toute collégialité avec l'ensemble des parties prenantes, dont la Ville de Mont-Royal, afin d'établir un portrait le plus juste du bien faisant l'objet d'une proposition de classement. Si la proposition est retenue, un avis d'intention de classement sera émis. Dans le cas contraire, la Ville de Mont-Royal sera avisée afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble, tel que le prévoit l'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Nous vous invitons à consulter le site Web Quebec.ca pour plus d'informations sur la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec

[Redacted contact information]

Veuillez accepter, Madame la Directrice générale, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

C. C.

[Redacted contact information]